

Réaménagement de l'accueil au public de la Direction de l'Aménagement Urbain et des Services Techniques : approbation du projet, du plan de financement et de la demande de subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.)

Le rapporteur,

☛ informe du projet de travaux de réaménagement de l'accueil au public de la Direction de l'Aménagement Urbain et des Services Techniques.

Le montant estimé de ces travaux est de 16 666,67 € HT.

☛ informe que ces travaux peuvent être subventionnés dans le cadre de la D.S.I.L. à hauteur de 80% (taux maximum) des dépenses hors taxes, soit 13 333,34 €.

Il est proposé que cette opération puisse être financée de la manière suivante :

- Subvention au titre de la D.S.I.L. :	13 333,34 € HT
- Part communale :	3 333,33 € HT
Soit :	16 666,67 € HT

Le financement de la TVA étant assuré par autofinancement.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

***Considérant** l'avis favorable émis par la commission mixte "Urbanisme et développement durable - Voirie, travaux et bâtiments - Développement économique et prospective " du 7 mars 2017,*

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE:

le projet de travaux ;

ADOpte:

les modalités de financement définies ci-dessus ;

SOLLICITE:

la subvention, correspondant à 80% du coût prévisionnel des travaux hors taxes, au titre de la D.S.I.L., soit 13 333,34 € ;

AUTORISE:

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : Unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

Le Maire,

Paul Kerdraon.